

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4682**

### Intitulé

Préparateur et développeur de véhicules de compétition

#### AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

L'Ecole de la performance

#### QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Directeur de l'Ecole de la performance

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1969)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

252 Moteurs et mécanique auto

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Préparateur et Développeur de Véhicules de Compétition travaille dans les équipes de sport mécanique, automobile ou motorcycle. Il assure la maintenance, le développement et la mise au point des véhicules de compétition. Ces compétences lui permettent d'intervenir sur tous les composants du véhicule.

Le Préparateur Développeur de Véhicules de Compétition est employé par des directeurs d'écuries de compétition automobile ou motorcycle, des bureaux de recherche et développement liés aux sports mécaniques. Il deviendra chronologiquement mécanicien chargé du suivi et du développement des véhicules, mécanicien chef d'équipe, responsable du suivi technique. D'autre part, il peut également exercer le métier d'essayeur automobile ou motorcycle pour des constructeurs de véhicules de compétition ou de tourisme, des équipementiers ou des organismes d'information (journaux spécialisés, télévision,...). Evidemment, en marge de ces métiers spécifiquement préparés par la formation, les titulaires de la certification peuvent facilement exercer les métiers d'encadrement du personnel technique au sein des entreprises des constructeurs automobile ou motorcycle, au sein des entreprises sous traitantes de ces mêmes constructeurs, ou encore dans des écoles de pilotage.

Compétences ou capacités attestées

Afin d'accéder à la certification, le stagiaire devra attester de compétences sur les trois pôles suivants :

- Liaison au sol : réalisation de tâches permettant d'obtenir les performances optimale du châssis du véhicule ;
- Motorisation : réalisation d'opérations de maintenance, de mise au point et de préparation des moteurs ;
- Suivi des véhicules en compétition : Réalisation de tâches sur le châssis, le moteur ou autres, permettant d'atteindre les performances optimales des véhicules.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le principal secteur visé est celui de la compétition automobile ou motorcycle et du développement de ces véhicules. Egalement les secteurs de la compétition nautique (jet ski, off shore, F1H2O,...) et aéronautique (voltige, ULM,...)

- Responsable d'exploitation véhicule
- Chef d'équipe mécanicien en compétition automobile ou motorcycle
- Mécanicien préparateur dans une écurie de compétition
- Essayeur automobile ou motorcycle
- Conducteur de banc de puissance moteur
- Préparateur et développeur de véhicules de compétition

### Codes des fiches ROME les plus proches :

H2503 : Pilotage d'unité élémentaire de production mécanique

I1604 : Mécanique automobile

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

La certification comporte trois composantes :

A Le développement et la mise au point du châssis des véhicules de compétition

- Evaluations théoriques sur les différents thèmes traités ;
- Evaluations pratiques sur la méthodologie de réglage des châssis, sur le développement et la maintenance des éléments de suspension et sur la maintenance et la définition des paramètres des organes de transmission (boîtes de vitesses, différentiels).

B Le développement et la mise au point du moteur des véhicules de compétition :

- Evaluations théoriques sur les différents thèmes traités ;
- Evaluations pratiques sur la métrologie des moteurs, sur le choix et la réalisation de calage de distribution particuliers et sur la capacité globale à réviser et développer un moteur de compétition
- Evaluations pratiques sur la programmation, la gestion électronique des moteurs et les faisceaux associés.

C Le suivi des véhicules de compétition :

- Acquisition obligatoire de compétences techniques, définies comme élémentaires, avant le départ du stage en entreprise,
- Lors du stage en entreprise, le stagiaire sera évalué sur ces compétences techniques mais également sur sa capacité à s'intégrer dans une équipe

- Parallèlement à son stage en entreprise, il devra assurer la gestion d'un projet et le présenter devant un jury au moyen d'un rapport et d'une soutenance.
- Il devra également présenter les activités effectuées et les compétences acquises lors de ce stage : rédaction puis présentation devant un jury de professionnels. Il devra également répondre aux questions de ce jury.

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury se compose de 40% de personnes de l'organisme de certification et de 60% de professionnels. Dans la mesure du possible, les membres du jury ne sont pas des intervenants dans la formation.
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le jury se compose de 40% de personnes de l'organisme de certification et de 60% de professionnels. Dans la mesure du possible, les membres du jury ne sont pas des intervenants dans la formation.
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	Le jury se compose de 40% de personnes de l'organisme de certification et de 60% de professionnels. Dans la mesure du possible, les membres du jury ne sont pas des intervenants dans la formation.
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X	Le jury se compose de 40% de personnes de l'organisme de certification et de 60% de professionnels.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**

**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX**

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 02 octobre 2006 publié au Journal Officiel du 24 octobre 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 24 octobre 2006, jusqu'au 24 octobre 2011.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

Arrêté du 17 novembre 2011 publié au Journal Officiel du 25 novembre 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Préparateur et développeur de véhicules de compétition" avec effet au 24 octobre 2011, jusqu'au 25 novembre 2016.

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

entre 75% et 85% des stagiaires obtiennent la certification

##### Autres sources d'information :

[www.ecoleperformance.com](http://www.ecoleperformance.com) [contact@ecoleperformance.com](mailto:contact@ecoleperformance.com)

<http://www.ecoleperformance.com>

##### Lieu(x) de certification :

L'Ecole de la performance : Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon - Gers ( 32) [Nogaro]

L'Ecole de la Performance, route d'Auch, 32110 Nogaro

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

L'Ecole de la Performance, route d'Auch, 32110 Nogaro

Ecole Nationale d'Ingénieur de Tarbes

Avenue d'Azereix, BP 1629

65016 TARBES

**Historique de la certification :**

Formation certifiée par le RNCP depuis 2006